

- 2012-71**
Autorisation
donnée au maire
pour lancer la
recherche d'un
bureau d'études
pour une étude
technique portant
sur des travaux
d'isolation
thermique à la
cantine
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
Vu le Code des Marchés Publics,
Considérant l'état de vétusté du bâtiment et la déperdition d'énergie, il est proposé de confier à un bureau d'études la réalisation d'une étude technique pour améliorer l'isolation thermique à la cantine.
- Après exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour la recherche d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude technique portant sur des travaux d'isolation thermique à la cantine.
- 2012-72**
Autorisation
donnée au maire
pour lancer la
recherche de
maitrise d'œuvre
pour une étude
technique portant
sur des travaux
d'aménagement du
préau en cantine et
de mise aux normes
PMR de l'ensemble
du bâtiment
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu les articles L.111-7 à L.111-8-4 et R. 111-18 à R.111-19-4 du Code de la construction et de l'habitat
Vu l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public,
Considérant l'accroissement des inscriptions des demi-pensionnaires et le manque de place qui en découle pour les accueillir en cantine dans de bonnes conditions, il est proposé de confier à un maître d'œuvre la réalisation d'une étude technique portant sur des travaux d'aménagement du préau en cantine et de mise aux normes PMR de l'ensemble du bâtiment.
- Après exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour la recherche de maitrise d'œuvre pour la réalisation d'une étude technique portant sur des travaux d'aménagement du préau en cantine et de mise aux normes PMR de l'ensemble du bâtiment.
- 2012-73**
Autorisation
donnée au maire
pour lancer la
recherche de
maitrise d'œuvre
pour une étude
technique portant
sur des travaux
d'agrandissement
et d'aménagement
du hall du Foyer
rural
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu les articles L.111-7 à L.111-8-4 et R. 111-18 à R.111-19-4 du Code de la construction et de l'habitat
Vu l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public,

Considérant la nécessité de la remise en état des portes et la mise aux normes PMR, il est proposé de confier à un maître d'œuvre la réalisation d'une étude technique portant sur des travaux d'agrandissement et d'aménagement du hall du Foyer rural.

Après exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour la recherche de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une étude technique portant sur des travaux d'agrandissement et d'aménagement du hall du Foyer rural.

2012-74
Autorisation
donnée au maire
pour lancer la
recherche de
maîtrise d'œuvre
pour une étude
technique portant
sur des travaux de
renouvellement de
la conduite d'eau
sise Les Plains

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la vétusté du réseau de conduite d'eau desservant Les Plains, il est proposé de confier à un maître d'œuvre la réalisation d'une étude technique portant sur des travaux de renouvellement de cette conduite d'eau.

Après exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour la recherche de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une étude technique portant sur des travaux de renouvellement de cette conduite d'eau sise Les Plains.

2011-75
Décisions
modificatives
Budget Commune
et Budget
Assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif communal 2012,

Vu le budget primitif du service Assainissement 2012,

La section d'investissement du budget primitif 2012 de la commune est modifiée de la façon suivante :

Lignes budgétaires	Débit	Crédit
<u>Décision modificative n°3 :</u>		
Section d'investissement :		
020 : Dépenses imprévues	- 6.219,20 €	
Chap 041 : art. 21534 Réseau électrification		+ 6.219,20 €

La décision modificative du budget Commune est adoptée à l'unanimité.

La section de fonctionnement du budget primitif 2012 du service Assainissement est modifiée de la façon suivante :

Lignes budgétaires	Débit	Crédit
<u>Décision modificative n°1 :</u> Section de fonctionnement : Art. 615 : Entretien et réparation Art. 673 : titres annulés	- 6.500,00 €	+ 6.500,00 €

La décision modificative du budget Assainissement est adoptée à l'unanimité.

2012-76
Contrat de prêt de matériel communal à usage professionnel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'installation d'une borne électrique devant Carrefour Market à destination des commerçants ambulants s'installant hebdomadairement, il convient de fournir les clés d'accès à cette borne. Le contrat de prêt de matériel communal à usage professionnel a pour vocation de matérialiser la fourniture de la clé d'accès à cette borne et prévoit une caution de 50 € en cas de perte de la clé.

Après exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec chaque commerçant ayant accès à la borne électrique un contrat de prêt de matériel communal à usage professionnel.

2012-77
Régularisation de l'adhésion de la commune de Bazainville au SITS

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, articles L 5214-1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires Mantes Maule Septeuil (SITS Mantes Maule Septeuil),

Considérant que la commune de Bazainville est intégrée dans le SITS Mantes Maule Septeuil depuis plusieurs années sans qu'aucune trace administrative n'ait pu être retrouvée,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Bazainville d'adhérer officiellement au SITS Mantes Maule Septeuil,

Considérant l'ensemble des communes constituant le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire à savoir :

ANDELU	GOUPILLIERES	ORGERUS
ARNOUVILLE LES MANTES	GOUSSONVILLE	ORVILLIERS
AUFFREVILLE BRASSEUIL	GUERVILLE	OSMOY
AULNAY SUR MAULDRE	HARGEVILLE	PRUNAY LE TEMPLE
	JUMEAUVILLE	RICHEBOURG
BAZEMONT	LA FALAISE	ROSAY
BOINVILLE EN MANTOIS	MANTES LA JOLIE	SEPTEUIL
BOINVILLIERS	MANTES LA VILLE	ST MARTIN DES CHAMPS
BREUIL BOIS ROBERT	MAULE	TACOIGNIERES
CIVRY LA FORET	MAULETTE	THOIRY
COURGENT	MEZIERES SUR SEINE	VERT
EPONE	MULCENT	VILLETTE
FLEXANVILLE	NEZEL	VILLIERS LE MAHIEU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adhésion en régularisation de la commune de Bazainville au Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires Mantes Maule Septeuil et en approuve les statuts et fixe le nombre des communes adhérentes à 39, à savoir :

ANDELU	GOUPILLIERES	ORGERUS
ARNOUVILLE LES MANTES	GOUSSONVILLE	ORVILLIERS
AUFFREVILLE BRASSEUIL	GUERVILLE	OSMOY
AULNAY SUR MAULDRE	HARGEVILLE	PRUNAY LE TEMPLE
	JUMEAUVILLE	RICHEBOURG
BAZEMONT	LA FALAISE	ROSAY
BOINVILLE EN MANTOIS	MANTES LA JOLIE	SEPTEUIL
BOINVILLIERS	MANTES LA VILLE	ST MARTIN DES CHAMPS
BREUIL BOIS ROBERT	MAULE	TACOIGNIERES
CIVRY LA FORET	MAULETTE	THOIRY
COURGENT	MEZIERES SUR SEINE	VERT
EPONE	MULCENT	VILLETTE
FLEXANVILLE	NEZEL	VILLIERS LE MAHIEU

2012-78
Convention
d'assistance
technique
départementale en
matière de gestion
de l'eau

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Vu *la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006,*

Vu *le décret 2007-1868 du 26 décembre 2007 relatif à l'assistance technique fournie par les départements dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques,*

Vu *l'arrêté du 21 décembre 2009 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau,*

Considérant les besoins de la commune pour répondre aux exigences réglementaires en matière d'assainissement,

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- sollicite l'assistance technique départementale au sens du décret 2007-1868 du 26 décembre 2007 dans le domaine de l'assainissement collectif,
- rappelle que cette assistance technique est soumise à une rémunération de 0,50 € par habitant par an,
- approuve la convention d'assistance technique à intervenir entre la commune et le département,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2012-79
Rapports annuels
des délégués des
services publics
Eau Potable et
Assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriale, et notamment son article L.2224-5,*

Considérant *le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service Eau Potable pour l'exercice 2011 établi par les services de la Direction des territoires des Yvelines,*

Considérant *le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement collectif pour l'exercice 2011 établi par les services de la Direction des territoires des Yvelines,*

Monsieur le Maire invite Monsieur Dominique BERTHY à présenter aux membres du Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2011 :

Après lecture du compte rendu de l'activité du service public d'assainissement de l'année 2011, le rapport est adopté.

Monsieur le Maire invite Monsieur Dominique BERTHY à présenter aux membres du Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2011 :

Après lecture du compte rendu de l'activité service public d'eau potable de l'année 2011, le rapport est adopté.

Ces deux rapports sont consultables et à disposition du public en mairie.

**2012-80
Nomination d'un
représentant de la
commune à l'Office
de Tourisme du
Pays Houdanais**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant *le départ de la commune de Monsieur Jean-Paul LE MEE, actuellement représentant de la commune à l'Office de Tourisme du Pays Houdanais, il convient de nommer un nouveau représentant de la commune de Septeuil à OTPH,*

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal reporte à la prochaine séance la nomination d'un représentant de la commune à l'Office de Tourisme du Pays Houdanais.

**2012-81
Maintien du
chemin 51, du
chemin Vert, de la
route de Saint
Corentin, de la
Côte Blanche, de la
route de Versailles
au zonage
d'assainissement
collectif**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° X du 16 juin 2003 refusant l'abandon perpétuel à la commune de la parcelle ZB 534 pour 83 centiares incorporée au chemin rural n°51,

Vu la délibération n°07-76 du 1er septembre 2007 approuvant le plan de zonage assainissement du SPANC,

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- le maintien du chemin 51, du chemin Vert, de la route de Saint Corentin, de la Côte Blanche, route de Versailles au zonage d'assainissement collectif.
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres de recherche de maître d'œuvre,
- Autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention pouvant aider à financer ces travaux
- Dit que ces travaux seront inscrits au budget communal 2013.

**2012-82
Autorisation
donnée à Monsieur
le Maire de vendre
la balayeuse
Bomford
Champenois**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant *la proposition d'achat de Monsieur LECUYER pour la somme de 1.000 € TTC de la balayeuse Bomford Champenois, matériel réformé et non utilisé par les services techniques communaux,*

Après exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à vendre la balayeuse Bomfort Champenois à Monsieur LECUYER pour la somme de 1.000 € TTC.

2012-83
Avenants au
marché de travaux
de la construction
de l'école et de la
garderie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant *les travaux supplémentaires exécutés pour la construction de l'école et de la garderie, il convient de régulariser les ordres de service par des avenants au marché initial. Un avenant est établi pour chaque lot suivant tableau ci-dessous :*

Entreprises	Montant marché initial HT	Montant travaux sup.	Avenants	Montant marché final HT
VIGNOLA	41.155,35 €	-432,22 €	2	41.001,28 €
WATELET	137.252,83 €	5.248,00 €	2	152.799,83 €

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote les avenants lot par lot,
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché de travaux pour la construction de l'école et de la garderie.

Questions diverses

Affaire MELVILLE / RAZES c/ Commune de Septeuil

Maitre VECCHIA, avocat de la commune, a communiqué les conclusions récapitulatives IV de l'avocat de Mme MELVILLE et Mr RAZES et informe par son courrier du 10 octobre qu'il a sollicité le report de l'audience au 12 octobre 2012.

La séance est levée à 11 h 55.

Septeuil, le 13 octobre 2012

Le Maire, Yves GOUËBAULT

Liste des délibérations :

- 2012-70 Attribution du marché de travaux d'extension du réseau des eaux usées Rue de l'Yveline
- 2012-71 Autorisation donnée au maire pour lancer la recherche d'un bureau d'études pour une étude technique portant sur des travaux d'isolation thermique à la cantine
- 2012-72 Autorisation donnée au maire pour lancer la recherche de maîtrise d'œuvre pour une étude technique portant sur des travaux d'aménagement du préau en cantine et de mise aux normes PMR de l'ensemble du bâtiment
- 2012-73 Autorisation donnée au maire pour lancer la recherche de maîtrise d'œuvre pour une étude technique portant sur des travaux d'agrandissement et d'aménagement du hall du Foyer rural
- 2012-74 Autorisation donnée au maire pour lancer la recherche de maîtrise d'œuvre pour une étude technique portant sur des travaux de renouvellement de la conduite d'eau sise Les Plains
- 2011-75 Décisions modificatives - Budget Commune et Budget Assainissement
- 2012-76 Contrat de prêt de matériel communal à usage professionnel
- 2012-77 Régularisation de l'adhésion de la commune de Bazainville au SITS
- 2012-78 Convention d'assistance technique départementale en matière de gestion de l'eau
- 2012-79 Rapports annuels des délégués des services publics Eau Potable et Assainissement
- 2012-80 Nomination d'un représentant de la commune à l'Office de Tourisme du Pays Houdanais
- 2012-81 Maintien du chemin 51, du chemin Vert, de la route de Saint Corentin, de la Côte Blanche, de la route de Versailles au zonage d'assainissement collectif
- 2012-82 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre la balayeuse Bomford Champenois
- 2012-83 Avenants au marché de travaux de la construction de l'école et de la garderie

Liste des membres présents avec la signature :

Sont présents :

Yves GOUËBAULT	Dominique BERTHY
Francine ENKLAAR	Jean-Claude BRIE
Michèle ROUFFIGNAC	Claude DERACHE
Lise LEVEL	Jean-Pierre CLAUSSE
Sadia LEPORE	Blandine GRAVEREAU